que l'on est convenu d'appeler employés intermittents.

Dans le cas des employés à service continu mais à temps partiel, la politique du gouvernement—et cela inclut la Commission du service civil—est d'accorder les congés (vacances, congés de maladie, ou congés spéciaux) au pro rata du nombre d'heures travaillées. Par exemple, une sténographe à mi-temps reçoit la moitié des crédits ordinaires de congés. Elle reçoit donc trois semaines de vacances annuelles, ou quinze jours, mais n'est payée que pour quinze demi-journées.

D'un autre côté, dans les ministères où il se trouve des employés à service intermittent, ce n'est pas maintenant la pratique de leur accorder des bénéfices de congés.

Comme je l'ai déjà mentionné le 11 juillet, cette question est actuellement à l'étude à la Commission du service civil.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÊTE DES LACS—DEMANDE EN VUE DE LA TÉLÉVI-SION DES JOUTES DE FOOTBALL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. C'est à propos de la plainte exprimée par bien des gens de la tête des Lacs contre l'incapacité de la Société Radio-Canada de permettre la diffusion télévisuelle des parties de football jouées dans l'Est. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la Société Radio-Canada peut prendre des dispositions afin que les parties de football de la conférence de l'Ouest soient transmises par la station CFCJ-TV, ce qui compenserait la déception à laquelle a donné lieu le fait qu'on n'a pas pu téléviser les joutes de football des «Quatre Grands» au bénéfice des gens de la région de la baie du Tonnerre?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, je crois, c'est aux ligues de football et au réseau privé de télévision qu'incombe la responsabilité de cette situation. Les joutes des «Quatre Grands» ont fait l'objet d'un contrat de la part d'un réseau privé ou d'une station privée de télévision, et cette question est réglée. Le contrat de télédiffusion des joutes de la conférence de l'Ouest a été acheté par la Société Radio-Canada. Je pourrais dire en passant que la Société a offert aux «Quatre Grands» beaucoup plus cette année qu'auparavant, et lorsque le contrat de télédiffusion a été acheté par une station privée, la Société a offert de rembourser à la station privée le montant que celle-ci avait déboursé, mais les négociations se sont révélées impossibles.

La Société a acheté le contrat de télédiffusion des joutes de la conférence de l'Ouest. Étant donné l'intérêt que l'honorable député et les gens de la tête des Lacs manifestent au football de l'Ouest, des négociations ont été entreprises en vue de voir s'il serait possible de télédiffuser les joutes de l'Ouest du moins jusqu'à la tête des Lacs. La Société Radio-Canada a été informée par les organisations de football intéressées, à ce qu'on m'a dit, que la région de la tête des Lacs était dans la zone relevant des «Quatre Grands» et que la télédiffusion des joutes n'était pas permise dans les circonstances.

À PROPOS DES ÉMISSIONS RELATIVES AU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À L'ASSOCIATION DU BARREAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question portant sur des renseignements que j'ai reçus, selon lesquels la Société Radio-Canada aurait été empêchée de faire une émission complète de sa présence, il y a une semaine, à la réunion de l'Association du barreau canadien, à Winnipeg, parce qu'une station privée de télévision avait réservé tous les droits sur cet événement. Je voudrais demander au premier ministre s'il a songé à s'assurer que, dans ses fonctions publiques, il ne devienne pas un exécutant dont un secteur de l'industrie des communications a l'exclusivité.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député pose souvent des questions entortillées, mais je dois dire que celle-ci est certainement la plus filandreuse qu'il ait jamais posée. J'en ignore les prémisses. Je ne sais de quoi elle s'inspire. Il ne m'est donc guère possible de répondre à la question. Tout ce que je sais, c'est qu'il y avait devant moi un certain nombre de ces installations de radiodiffusion. Mais j'ignore tout à fait à qui elles appartenaient et d'où elles venaient.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne croit-il pas que l'industrie de radiodiffusion visuelle et sonore du pays lui accorde une attention suffisante?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je serais le dernier à m'en formaliser, comme l'honorable député s'en rendra compte, je le sais, quand il aura à dire quelque chose qui vaut la peine d'être dite. Il recevra toujours la même courtoisie.